

FIT2A

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 254 Rue Francis de Préssensé
69100 VILLEURBANNE
818 035 065 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 26 MARS 2026

Le vingt-six mars deux mille vingt-six,
au siège social,

La société « HOLDING ARAGON MICKAEL »,
Société par Actions Simplifiée au capital de 175 500 euros,
Dont le siège social est situé 12 A Chemin du Michon 69290 GREZIEU LA VARENNE
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 953 777 646 RCS LYON,
Représentée par Monsieur Mickaël ARAGON, Président
Associée unique de la société « FIT2A »,
Monsieur Yann ALIX assiste à la réunion en sa qualité de Président non associé.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission et remplacement du Directeur Général ;
- Démission et remplacement du Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION – DEMISSION ET REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

L'associée unique, prise en la personne de son Président, Monsieur Mickaël ARAGON, prend acte de la démission de Monsieur Mickaël ARAGON de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, soit du 26 mars 2026, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

YA PA

DEUXIÈME DECISION – DEMISSION ET REMPLACEMENT DU PRESIDENT

L'associée unique, prise en la personne de son Président, Monsieur Mickaël ARAGON, prend acte de la démission de Monsieur Yann ALIX de ses fonctions de Président à compter du 26 mars 2026, et décide de nommer en qualité de Président, Monsieur Mickaël ARAGON, demeurant 12A Chemin du Michon 69290 GREZIEU LA VARENNE pour une durée indéterminée à compter du 26 mars 2026.

Monsieur Mickaël ARAGON exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Monsieur Mickaël ARAGON a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice. Il est ici rappelé que Monsieur Mickaël ARAGON a démissionné ce jour de ses fonctions de Directeur Général.

TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associée unique, prise en la personne de son Président, Monsieur Mickaël ARAGON, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

SAS HOLDING ARAGON MICKAEL,
Représentée par Mr Mickaël ARAGON
Président



Monsieur Mickaël ARAGON,

“ BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE PRESIDENT
A COMPTER DU 26 MARS 2026 ”



Monsieur Yann ALIX,

Bon pour démission des fonctions
de Président à compter du
26 mars 2026

